

Modalités de location

du Temple du Puech à Bouquet

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal arrête les tarifs de location du Clos Jean Cavalier de la façon suivante et décide de leur application à compter de ce jour.

Le Temple et son matériel sont la propriété de la Commune de Bouquet.

Modalités de location à la Mairie, pour jouissance du Temple dans son entier, ainsi que de son matériel :

- **Seulement pour un usage ouvert à tous les habitants de Bouquet**, associatif ou non (affiche donnée à la Mairie pour affichage sur les panneaux municipaux) :
- Le montant de la location sera gratuit, ou 60 € par jour de réservation si chauffage

Dans tous les cas :

- Une caution de 500 € servira de garantie et devra être déposée en chèque à la mairie, à l'ordre du Trésor Public, au moment de la signature de l'engagement de location.
- Lors de la reprise des clés, un état des lieux sera fait avec l'employé municipal pour attester de la remise en état des lieux, notamment propreté et rangement du matériel.

RESERVATION DU TEMPLE A BOUQUET

Le locataire, soussigné :

Nom et prénom :

Adresse :

Agissant pour lui-même : oui/non

Agissant pour l'association dénommée :

Souhaite utiliser la salle du Temple du Puech

Reconnait avoir pris connaissance :

- De l'inventaire du matériel mis à disposition
- Des consignes de sécurité
- Des modalités d'utilisation du matériel mis à disposition, notamment des appareils électriques, de l'éclairage, de l'eau

Verse un montant de € pour le forfait chauffage

Réserve le Temple pour la date du :, et pour une durée de jours

Dépose un chèque de caution de 500 € :

Après utilisation, s'engage à :

- Remettre les lieux et le matériel dans un état de propreté et de rangement jugé satisfaisant
- Fermer tous les accès et éclairages, et rendre les clés à l'heure et à la date fixées avec la mairie, soit le :

Au cas où des dégradations seraient commises au matériel ou au bâtiment, le locataire s'engage à acquitter le montant des réparations nécessaires.

Date :

Signature du locataire :

Signature et tampon de la mairie :